

**DECISION N°110 -2023**  
**portant validation de convention avec Madame Fleur HELLUIN pour l'exposition**  
**« Regards »**

Madame le Maire de la Ville de Bernav.

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant  
délégation du conseil municipal au Maire ;  
Vu le projet de convention avec Madame Fleur HELLUIN ;

Considérant le projet pour l'exposition « Regards » organisé par Madame Fleur HELLUIN au  
sein de la salle capitulaire.

Considérant le projet de la mise à disposition des espaces de la salle capitulaire et sur son  
parvis à titre gracieux,

**DECIDE :**

De valider la convention avec Madame Fleur HELLUIN pour réaliser l'exposition  
« Regards ».

Marie-Lyne VAGNER  
Maire de Bernay